Blainville, ma vie, c'est ici !

Politique en faveur des aînés de Blainville

(démarche MADA)

Blainville inspirante

Table des matières

3 **PRÉAMBULE**

4 **MOT DU MAIRE**

4 **MOT DES CO-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE**

5 **DÉFINITION**

5 **RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

7 **LES AÎNÉS BLAINVILLOIS**
7 Démographie
7 Conditions de vie
7 Tendances

8 **PRINCIPES**
8 Leadership
8 Collaboration
8 Inclusion
8 Accessibilité

9 **DOMAINES D'INTERVENTION**
9 1. Habitat
10 2. Participation sociale
11 3. Communications et information
12 4. Soutien communautaire et services de santé
13 5. Respect et inclusion sociale
14 6. Engagement social et vie démocratique
15 7. Espaces extérieurs et bâtiments
16 8. Transport

17 **MISE EN ŒUVRE ET SUIVI**

18 **CONCLUSION**

19 **REMERCIEMENTS**

Préambule

Blainville, ma vie, c'est ici !

La Ville de Blainville est reconnue pour la qualité de vie qu'elle offre à ses citoyens. Les prix et les distinctions qu'elle a reçus en matière d'innovation et d'intervention sur les plans du développement social, économique et communautaire ne se comptent plus et témoignent bien du dynamisme et de la vision qui animent les décideurs, les administrateurs municipaux et les intervenants du milieu.

C'est dans cet esprit proactif qu'ont été entamées, en avril 2013, les démarches relatives à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés blainvillois, et dont le processus était conforme aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

La Commission du développement communautaire et social s'est ainsi vu confier le mandat de mener à bien l'élaboration de la politique et du plan d'action. Le plan de travail retenu se voulait inclusif et a reposé en grande partie sur la mobilisation et la consultation des principaux intéressés, à savoir les citoyens aînés de Blainville. De fait, la démarche a été réalisée selon le calendrier ci-contre.

La Politique en faveur des aînés de Blainville est une réponse aux enjeux et aux défis que constitue le vieillissement de la population, mais elle représente également une reconnaissance du rôle prépondérant et indispensable qu'ont joué – et que jouent toujours – les aînés au sein de la communauté. C'est un outil propre à faire de Blainville une ville où il fait non seulement bon vivre, mais également bon vieillir.

Avril 2013
Mise en place du comité de pilotage formé d'élus, d'administrateurs municipaux et de représentants du milieu.

Mai 2013
Démarrage des travaux relatifs à l'élaboration d'un portrait de la situation des aînés de Blainville.

Mai à novembre 2013
Tenue des consultations individuelles auprès des aînés, d'une consultation auprès des directions de services municipaux et de groupes de discussion rassemblant des intervenants du milieu blainvillois.

Janvier 2014
Dépôt du portrait de la situation des aînés blainvillois.

Avril à novembre 2014
Élaboration de la politique et du plan d'action, y compris la validation des écrits par le comité de pilotage et la Commission du développement social et communautaire.

Janvier 2015
Adoption de la politique et du plan d'action par le conseil de ville.

Mot du maire

La politique et le plan d'action en faveur des aînés de Blainville constituent les fondements de la vision politique de notre Administration. Cette vision se concrétisera par une série d'actions contenues dans un plan triennal en fonction des priorités du moment et des ressources disponibles.

Nous mettons également en place un comité de suivi qui veillera au respect des initiatives entreprises et à la poursuite de la réflexion autour des besoins et des caractéristiques des aînés blainvillois. Ce comité sera composé d'élus, d'employés municipaux, de partenaires et de représentants du milieu.

Cette politique émanant de la communauté blainvilloise, nous espérons que toutes les citoyennes et les citoyens, notamment nos aînés, se l'approprieront pour continuer à faire de Blainville une ville si inspirante.

RICHARD PERREAULT
Maire de Blainville

Mot des co-présidents de la Commission du développement social et communautaire

En 2013, notre Administration entamait des démarches dans l'objectif d'élaborer une politique en faveur des aînés et un plan d'action, conformément aux exigences du Carrefour action municipale et famille (CAMF) et dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Notre plan de travail se voulait inclusif et misait sur la mobilisation et la concertation des principaux concernés, nos aînés.

Deux ans plus tard, voici une politique et un plan d'action qui traduisent l'importance qu'accorde la Ville de Blainville au bien-être des aînés. Cette politique énonce les principes fondamentaux qui guideront nos actions, ses domaines d'intervention et le processus de suivi.

Merci aux membres du comité de pilotage qui ont brillamment assisté la commission dans les travaux d'élaboration de cette politique. Faisons ensemble de Blainville une Ville reconnaissante envers ses aînés.

GUY FRIGON
Président

SERGE PAQUETTE
Vice-président

Rôles et responsabilités
de la Ville de Blainville

La municipalité constitue l'intervenant gouvernemental le plus proche du citoyen. Son champ d'action est cependant clairement défini par les différentes lois encadrant son intervention. Plus précisément, les responsabilités suivantes relèvent directement de la Ville de Blainville :

+ l'habitation;
+ le réseau routier local;
+ la sécurité publique;
+ la sécurité incendie;
+ l'eau potable;
+ l'assainissement des eaux;
+ les matières résiduelles;
+ les loisirs et la culture;
+ les parcs et les espaces verts;
+ l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Certaines responsabilités sont assumées de concert avec d'autres instances de portée supralocale ou régionale. C'est le cas, par exemple, du transport en commun et de tout ce qui concerne le développement social et communautaire.

L'important domaine de la santé et des services sociaux ne relève pas de la municipalité, mais la Ville de Blainville s'y intéresse en tant que collaboratrice de premier plan.

Définition

La définition d'aîné varie d'une institution ou d'une organisation à l'autre, voire d'un individu à l'autre. Il n'existe en effet aucune définition largement consensuelle du mot. Ce terme renvoie à un ensemble de conditions qui incluent non seulement l'âge, mais également la condition physique et le rôle social.

Certains groupes reconnaissent le statut d'aîné dès l'âge de 50 ans, alors que plusieurs programmes gouvernementaux considèrent plutôt l'âge de 65 ans. Aux fins de la présente politique, l'analyse s'est davantage penchée sur les personnes de 65 ans et plus, mais les orientations et les objectifs proposés tiennent compte des besoins de toute personne vieillissante, quel qu'en soit l'âge. Ainsi, la Ville reconnaît la diversité des personnes au sein du groupe de citoyens qu'on appelle les aînés.

Les femmes âgées sont généralement plus pauvres que les hommes du même âge.

8%

de la population blainvilloise a plus de 65 ans

Les résidences pour aînés ont une capacité d'accueil de 752 personnes.

Les aînés blainvillois

Tendances

+ Les aînés sont loin de former un groupe homogène. Une grande diversité est observée en matière de capacités physiques et financières, mais également au chapitre des goûts, des intérêts et des habitudes de vie. Ces différences sont plus marquées entre les cohortes issues du baby-boom et celles correspondant à ce qu'on appelle « la génération silencieuse ».
+ Les services publics seront de plus en plus confrontés à de nouveaux enjeux liés au vieillissement de la population.
+ Les baby-boomers forment la première génération qui, étant elle-même constituée de personnes âgées, a ou aura à prendre soin ou à s'occuper d'un parent encore plus âgé.
+ La hausse de l'espérance de vie et les avancées médicales contribueront à la hausse du nombre de personnes du quatrième âge.
+ Les femmes arrivant à l'âge de la retraite auront davantage travaillé – et cotisé aux caisses de retraite – que celles des générations précédentes et jouiront, c'est à espérer, de meilleures conditions de vie.

Démographie

+ **La population de Blainville a connu une croissance de l'ordre de 15 % de 2006 à 2011. Chez les personnes âgées de 65 ans et plus, cette croissance se chiffre à 58 %.**
+ **Les Blainvillois de 65 ans et plus représentent 8 % de la population de la ville.**
+ **Un Blainvillois sur quatre est âgé de 50 ans ou plus.**
+ **À l'instar de l'ensemble de la province, le taux de personnes âgées connaîtra une croissance continue pendant les 20 prochaines années.**

Conditions de vie

+ **À Blainville, 16 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent seules.**
+ **Les résidences collectives pour aînés se trouvant sur le territoire de Blainville ont une capacité d'accueil de 752 personnes.**
+ **Les consultations auprès des aînés ont fait ressortir que des besoins non comblés sont exprimés quant au logement (maintien à domicile, logements locatifs abordables et adaptés, logements collectifs).**
+ **Plus de 30 % des personnes de 65 ans et plus vivent avec au moins une incapacité. Plus on avance en âge, plus ce taux est élevé.**
+ **Les femmes âgées sont généralement plus pauvres que les hommes du même âge. Elles sont également plus nombreuses à vivre seules.**

Principes

La Ville de Blainville retient quatre grands principes fondamentaux dans la poursuite et la mise en place des actions destinées aux aînés.

Leadership
La Ville de Blainville se pose en tant que leader du développement au sein de son territoire. Elle assure les actions qui relèvent directement de ses compétences légales. Elle exerce une veille stratégique afin d'anticiper les besoins et d'intervenir de manière à y répondre le plus adéquatement possible, dans l'intérêt de ses citoyens et dans le respect de ses ressources.

Collaboration
La Ville de Blainville reconnaît l'apport indispensable des acteurs du milieu, qu'ils proviennent des domaines public, parapublic ou privé (à but lucratif ou non). Elle agit à titre de facilitateur à l'égard des initiatives émanant de ses partenaires et présentant une incidence positive pour la communauté blainvilloise. La reconnaissance de cet apport peut prendre la forme de soutien professionnel, logistique, matériel ou financier.

Inclusion
La Ville de Blainville agit au mieux pour l'ensemble de tous ses citoyens, quelle que soit leur condition physique, économique ou sociale. La présente politique témoigne de cette préoccupation et reconnaît l'important apport des aînés au sein de la vie sociale et communautaire de la municipalité.

Accessibilité
La Ville de Blainville, dans un souci d'équité, veut rendre ses services accessibles à tous les citoyens. L'accessibilité se traduit de différentes façons, notamment sur les plans financier, physique, culturel et organisationnel. Pour les aînés, les contraintes à l'accessibilité peuvent être multiples et la Ville entend y porter une attention particulière.

Domaines d'intervention

Les domaines d'intervention visés par la présente politique sont les mêmes que ceux proposés dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

1 Habitat

Orientation
Permettre aux aînés blainvillois de demeurer dans leur communauté

Objectifs
Encourager la diversité des habitations offertes aux aînés

Faciliter le maintien dans le domicile

Favoriser la rétention des aînés à Blainville

L'habitat est le premier milieu de vie de l'individu et ses caractéristiques en modulent largement la qualité de vie. Vivre dans un chez-soi correspondant à ses besoins en matière d'aménagement, de localisation et de sécurité et respectant ses capacités financières est une condition première au bien-être de chacun. Les aînés blainvillois se trouvent cependant dans une situation où les types d'habitations offertes demeurent limités. Conséquemment, certains, ne trouvant pas de domicile répondant à leurs besoins et contraintes, demeurent dans des logements peu adaptés à leur situation ou choisissent de quitter Blainville.

Cet état de fait est déplorable. Personne ne devrait être contraint de quitter sa communauté pour arriver à se loger convenablement, surtout pas après y avoir élevé une famille, travaillé et contribué à son développement. Bien qu'il ne soit pas du rôle de la Ville de procéder directement au développement domiciliaire, elle peut, par ses politiques et ses règlements, encourager une plus grande diversité de logements de façon à répondre au plus large éventail possible des besoins.

Une intervention plus légère consiste souvent à adapter le domicile aux nouveaux besoins. La Ville de Blainville peut jouer un rôle de facilitateur en ce qui a trait à l'information relative aux normes et aux procédures dans les cas de rénovation et d'adaptation du logis.

En fait, il s'agit ici de reconnaître aux aînés le droit de demeurer dans la communauté qu'ils ont choisie, à laquelle ils s'identifient avec fierté et qu'ils ont contribué à bâtir.

2 Participation sociale

Orientation
Encourager la participation sociale des aînés

Objectifs
Augmenter l'accessibilité aux activités et programmes culturels et récréatifs

Valoriser l'expertise professionnelle des aînés

Les aînés contribuent grandement à la vitalité de la ville de Blainville, mais l'inverse est aussi vrai. Il n'est plus besoin de faire la démonstration que la participation à des activités culturelles, physiques, sportives, éducatives et récréatives diminue les risques de sédentarité et d'isolement et favorise la qualité de vie des personnes en les maintenant actives et engagées dans un réseau social significatif.

Les bénéfices du loisir et de la socialisation sont importants et l'adage « mieux vaut prévenir que guérir » n'a jamais été aussi vrai. Bien que l'offre actuelle d'activités et d'événements destinés aux aînés fasse l'objet d'une grande satisfaction, sa bonification et son actualisation s'imposent du fait du nombre grandissant d'aînés au sein de la communauté ainsi que de l'émergence de nouveaux besoins et intérêts, notamment chez les cohortes plus jeunes.

> Les aînés présentent un bagage de vie qu'il convient de mettre en valeur. Ces expériences et expertises sont une richesse pour la communauté.

Par ailleurs, les aînés ont un bagage de vie qu'il convient de mettre en valeur. Ces expériences et expertises sont une richesse pour la communauté, et tous peuvent en tirer apprentissages et conseils.

La contribution et la participation des aînés sont des ingrédients important de la cohérence sociale qui règne à Blainville, et il est essentiel de les maintenir.

3 Communications et information

Orientation
Faire connaître aux aînés des services et programmes qui leur sont destinés

Objectifs
Améliorer la diffusion de l'information relative aux services municipaux

Favoriser l'accessibilité à l'information relative aux programmes et aux services du milieu destinés aux aînés

Les communications et l'information sont l'un des aspects les plus stratégiques de la qualité de vie des aînés, à condition qu'elles soient déployées de façon adéquate et qu'elles rejoignent leurs cibles.

Les programmes, les services, les ressources et les activités destinés aux aînés blainvillois sont nombreux. Il peut être difficile de s'y retrouver et d'avoir l'assurance de frapper à la bonne porte en cas de besoin. L'exercice, qui peut déjà s'avérer complexe pour une personne en possession de tous ses moyens, devient par conséquent contraignant, voire rebutant, pour celles qui sont plus limitées, notamment pour les aînés vivant dans un contexte d'isolement social ou de vulnérabilité. En plus de se priver de ressources auxquelles elles ont droit, ces personnes sont plus exposées à une détérioration de la qualité de vie, y compris des risques de préjudices affectifs, physiques et financiers.

Le défi consiste donc à rejoindre adéquatement les aînés, où qu'ils se trouvent et quelle que soit leur condition. C'est là non seulement l'affaire de la Ville de Blainville, mais celle de tous les intervenants et instances concernés qui se doivent, pour être efficaces, de collaborer en vue d'assurer le mieux-être des aînés vivant sur le territoire.

4 Soutien communautaire et services de santé

Orientation

Favoriser le soutien aux aînés en matière de services communautaires et de santé

Objectifs

Maintenir et bonifier les programmes municipaux de prévention destinés aux aînés

Faciliter le recours à des services de menus travaux et d'aide domestique

Bien qu'il ne soit pas de la responsabilité légale de la Ville de Blainville de se soucier des questions de santé, on ne peut ignorer son rôle dans la concertation et la coopération entre les intervenants concernés. De ce fait, la Ville de Blainville doit assurer sa collaboration avec les partenaires que sont, par exemple, le CSSS et les organismes voués à l'aide à la personne ou au soutien communautaire.

La Ville de Blainville joue cependant un rôle important en matière de prévention, d'éducation et d'intervention d'urgence au sein de son territoire, sans compter les programmes de soutien et de reconnaissance destinés aux organismes communautaires du milieu.

Par ailleurs, certains aînés se trouvant bien dans leur maison et désirant y demeurer peinent à trouver des services de menus travaux et d'entretien ménager. Répondre à ce besoin est un gage de rétention des aînés blainvillois, non seulement dans leur résidence, mais dans leur communauté, avec tous les bénéfices conséquents en matière d'appartenance et d'engagement à l'égard de Blainville.

Les aînés représentent un groupe particulièrement ciblé en ce qui a trait au soutien communautaire et aux services de santé. Pour plusieurs aînés, le vieillissement est synonyme d'appauvrissement économique, voire de défavorisation. Le réseau social tend à se réduire avec le temps et la diminution de revenus est généralement au rendez-vous. Sur la base de ces constats, la Ville de Blainville se doit d'appuyer les initiatives et de collaborer au développement et à la diffusion des programmes visant le mieux-être des aînés par le biais du soutien communautaire et des services de santé.

5 Respect et inclusion sociale

Orientation
Valoriser l'apport des aînés au sein de la communauté blainvilloise

Objectifs
Favoriser l'inclusion des aînés dans les activités et les projets communautaires

Assurer le développement et le maintien d'une pensée « aînés » au sein de l'administration municipale et du milieu

Le respect est à la base de relations harmonieuses entre tous les groupes d'une communauté. C'est l'une des valeurs fondamentales sur lesquelles se construisent la cohésion sociale et l'entraide communautaire.

Ville relativement jeune, Blainville considère ses aînés comme les bâtisseurs de la première heure. Cet apport exceptionnel doit être connu, reconnu et valorisé auprès de l'ensemble des citoyens, notamment en permettant aux aînés de jouer un rôle significatif dans le maintien de la mémoire collective et d'être les premiers ambassadeurs de la communauté.

Enfin, l'inclusion sociale des aînés au sein de la communauté repose d'abord et avant tout sur son encouragement de la part de l'Administration municipale, instance en perpétuelle relation avec toutes les instances et les organisations du milieu, et dont le leadership montre la voie.

L'apport exceptionnel des aînés doit être connu, reconnu et valorisé auprès de l'ensemble des citoyens, notamment en leur permettant de jouer un rôle significatif quant au maintien de la mémoire collective.

6 Engagement social et vie démocratique

Orientation
Permettre aux aînés de contribuer à la vie sociale et démocratique

Objectif
Encourager les aînés à maintenir leur rôle au sein de la communauté blainvilloise

Les aînés sont des citoyens à part entière et doivent, comme tels, disposer des mêmes chances que leurs concitoyens plus jeunes à intervenir dans la vie sociale et démocratique de la communauté blainvilloise.

Il s'agit donc ici, non seulement de donner aux aînés une voix au sein de l'administration municipale, afin de s'assurer que leurs besoins et leurs particularités sont pris en considération, mais également de leur permettre de contribuer à la vie démocratique du milieu grâce à leur engagement bénévole au sein des associations civiles, émanant elles-mêmes d'une prise en charge citoyenne. Le bénévolat représente d'ailleurs l'acte citoyen par excellence.

Enfin, les aînés, par la somme de leurs expériences, peuvent apporter beaucoup aux débats entourant les questions de bien commun et les décideurs ont tout à gagner à se prévaloir de leur point de vue. Il ne faut pas oublier que les progrès réalisés par la société en général leur sont en grande partie attribuables et qu'il serait dommage de se priver de leur contribution.

7 Espaces extérieurs et bâtiments

Orientation
Faciliter l'usage des espaces publics par les aînés

Objectifs
Bonifier les aménagements relatifs aux espaces et aux bâtiments municipaux

Encourager la planification d'aménagements conviviaux au sein du territoire

La qualité de vie suppose des environnements conviviaux, adaptés et invitants. Le cadre bâti et les aménagements extérieurs revêtent par conséquent une importance stratégique quant au maintien d'un mode de vie actif et à l'appropriation des espaces publics.

Le vieillissement s'accompagne souvent d'incapacités ou de limitations physiques. Il est donc important d'adapter les équipements et les bâtiments afin d'en faciliter l'accès pour permettre aux aînés de poursuivre leurs activités de façon autonome le plus longtemps possible. Cette considération n'est pas que l'affaire de la Ville, mais de l'ensemble des acteurs du milieu qui peuvent ainsi contribuer à maintenir la qualité de vie des citoyens aînés.

Il peut parfois également s'agir d'actions de moindre envergure, comme améliorer l'information relative à l'accessibilité des bâtiments publics de façon à en faciliter l'usage par les aînés et, par conséquent, par l'ensemble des citoyens.

8 Transport

Orientation
Faciliter le déplacement des aînés au sein du territoire

Objectifs
Bonifier l'offre de transport collectif

Faciliter le transport actif

Améliorer la sécurité des déplacements

Le transport est une facette très importante de la vie quotidienne. Que ce soit pour faire ses emplettes, se divertir, visiter la famille et les amis ou se rendre à un rendez-vous médical, se transporter est incontournable. Si cela pose peu de problèmes aux aînés détenteurs d'un permis de conduire et d'un véhicule, il peut en aller tout autrement pour ceux qui dépendent des services de transport collectif ou de leur réseau pour se déplacer. Les contraintes logistiques et financières s'avèrent ici nombreuses et parfois difficiles à contourner.

Le transport représente également un défi en matière de partage de la voie publique. La diversité croissante des moyens de transport occasionne autant de conflits éventuels entre les usagers et il en résulte des préoccupations grandissantes pour la sécurité.

Comme tous les autres citoyens, les aînés ont besoin de se déplacer, et ils souhaitent pouvoir le faire facilement et en toute sécurité, selon des horaires et des conditions qui leur conviennent. Encore une fois, la qualité de vie et le maintien d'une vie active sont au cœur de la question et, bien que paraissant souvent importants, les investissements publics en la matière sont minimes en comparaison des bénéfices qui en découlent.

Le transport est plus qu'une question de déplacement physique, c'est une question de maintien de la vie active et d'accessibilité aux services.

Taxibus
Blainville

Mise en œuvre et suivi

Les grandes orientations et les objectifs généraux annoncés dans la politique seront soutenus par une série d'actions concrètes inscrites dans un plan triennal.

La Politique en faveur des aînés de Blainville se veut un guide pour l'Administration municipale et représente la pierre d'assise dans l'appropriation de réflexes orientés vers les aînés, en continuité et en complémentarité des autres politiques et plans d'action municipaux.

Les grandes orientations et les objectifs généraux annoncés dans la politique seront soutenus par une série d'actions concrètes inscrites dans un plan triennal. Ce plan sera revu, corrigé et bonifié tous les trois ans en fonction des priorités du moment et des ressources disponibles.

La Politique en faveur des aînés de Blainville a été réalisée avec la ferme intention, au sein de l'Administration municipale, de voir les orientations respectées et les cibles poursuivies. Le plan d'action prévoit par conséquent la mise en place d'un comité de suivi qui veillera à la fois au respect des initiatives annoncées et à la poursuite de la réflexion autour des besoins et des caractéristiques des aînés blainvillois. Le comité de suivi sera formé d'élus, d'employés municipaux, de partenaires et de représentants du milieu.

Enfin, la politique a été réalisée de concert avec la communauté. La Ville espère que tous les citoyens se l'approprieront et collaboreront afin que Blainville demeure pour tous un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle.

Conclusion

Les aînés blainvillois ont largement contribué – et contribuent toujours – à faire de Blainville la communauté dynamique et solidaire qu'elle est aujourd'hui. La Politique en faveur des aînés de Blainville constitue une reconnaissance de cet héritage et traduit le désir de maintenir les aînés au sein de la communauté, de les voir actifs, en santé, en sécurité et de leur permettre de jouer leur rôle de citoyen à part entière.

Le conseil municipal, les membres de la Commission du développement communautaire et social vous invitent à leur faire parvenir vos commentaires au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire.

Remerciements

L'élaboration d'une politique n'est pas une mince tâche et n'aurait pu être possible sans le travail et la passion des nombreux intervenants à qui nous avons fait appel depuis plus de deux ans. À cet égard, nous tenons à remercier :

+ le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec
+ le Carrefour action municipale et famille
+ la Commission du développement communautaire et social
+ le comité de pilotage
+ les bénévoles des quinze organismes sollicités
+ les 478 personnes ayant répondu aux sondages
+ les participants aux groupes de discussion
+ les employés permanents des différents services municipaux
+ les consultants

Grâce à leur collaboration, nous sommes en mesure de présenter aujourd'hui le résultat d'une démarche qui définira et orientera au quotidien nos gestes, nos décisions et nos réalisations.

Politique en faveur des aînés de Blainville
(démarche MADA)

Blainville
inspirante

1000, chemin du Plan-Bouchard
Blainville (Québec) J7C 3S9
450 434-5275 | blainville.ca